

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

CH - 3001 Bern · Seilerstrasse 4 · Postfach 7836 · Tel. 031 382 10 10 · Fax 031 382 10 16
Internet: <http://www.sab.ch> E-mail: info@sab.ch Postkonto: 50 - 6480-3



Hasliberg, le 6 juillet 2010

Communiqué de presse du SAB No 1064

Les régions de montagne en mutation

La situation économique des régions de montagne s'est améliorée entre 2005 et 2008. Simultanément, la plupart de ces régions ont connu une croissance démographique. Dans un proche avenir, d'importantes questions se poseront en matière d'aménagement du territoire. C'est ce que met en évidence une étude du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), présentée aujourd'hui à Hasliberg.

Reprise économique

Depuis le milieu des années 90, les régions de montagne suisses ont enregistré la perte de nombreuses places de travail. Mais aujourd'hui, les dernières statistiques montrent une nette amélioration de leur situation économique. Entre 2005 et 2008, le nombre d'actifs a crû de 1,9% par an pour atteindre, fin 2008, un total d'environ 560'000 actifs. Ainsi, le nombre de personnes actives dans les régions de montagne a augmenté de 30'000 personnes en trois ans. La majorité de ces places de travail ont été créées dans le secteur secondaire (industrie). Des emplois ont également pu être créés dans le secteur tertiaire (services et tourisme). Par contre, les mutations structurelles se poursuivent dans l'agriculture. Seul un petit 8% des actifs des régions de montagne travaillent dans le secteur agricole. Derrière ces chiffres bruts se cache un processus de transformation. Les régions de montagne se détachent de leurs dépendances unilatérales vis à vis des régions fédérales (armée, CFF, etc.) et développent de nouvelles compétences.

Croissance démographique généralement positive

La croissance démographique est fortement liée au développement économique. Entre 2005 et 2008, la population des régions de montagne a augmenté de 0,7% par an. Fin 2008, 1,8 million de personnes vivaient dans les régions de montagne suisses, ce qui représente 23% de la population totale. Toutefois, la croissance démographique varie d'une région à l'autre. Onze des cinquante-quatre régions ont enregistré une

diminution du nombre d'habitants entre 2005 et 2008. Ce recul était le plus marqué dans les régions du Glarner Hinterland (GL), du Kandertal (BE), de Conches (VS) et du Val-de-Travers (NE). Ces régions sont généralement caractérisées par une grande distance par rapport aux centres voisins et par des structures économiques défavorables. En revanche, des régions comme la Gruyère (FR) ou la Glâne-Veveyse (FR) ont connu des taux de croissance de plus de 2%.

Densification urbaine à encourager

Chaque jour, 11 hectares de terres agricoles disparaissent en Suisse. Les causes de cette perte sont diverses. D'une part, l'urbanisation progresse aussi dans l'espace alpin. Les anciens bâtiments se trouvant dans les centres villageois ne présentent généralement que peu d'intérêt par rapport aux souhaits modernes en matière d'habitat. La population préfère s'installer dans des nouvelles constructions en bordure des villages. De même, les maisons de vacances se construisent plutôt hors des centres. La conséquence est une perte d'attractivité continue des centres villageois. Au vu de ceci, le SAB est convaincu de la nécessité d'agir au niveau de la densification urbaine aussi dans l'espace alpin. Le SAB formulera des propositions dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. En outre, le SAB prépare un projet de densification à l'échelle des Alpes.

Réviser la loi sur la forêt

Une seconde raison de la disparition de terres agricoles est liée à l'expansion naturelle de la forêt. Les surfaces boisées ont crû, en Suisse, entre 1993/95 et 2004/07, de 595 km², ce qui représente la surface du canton de Glaris. En conséquence, le SAB juge l'obligation légale actuelle de remplacer chaque arbre abattu obsolète. Bien sûr, il est, en principe, justifié de maintenir l'interdiction de déboiser. Toutefois, le SAB propose de flexibiliser l'obligation de reboiser. Dans les régions avec une croissance naturelle de la forêt (soit l'ensemble de l'espace alpin), cette obligation devrait pouvoir être adaptée en fonction de la situation locale. Une proposition en ce sens est actuellement en discussion au sein des chambres fédérales.

Vous trouverez une analyse détaillée du développement des régions de montagne dans la brochure « Les régions de montagne suisses 2010 : Faits et chiffres », sur Internet sous www.sab.ch.

Info-Box

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a été fondé en 1943. Cette association a pour membres 22 cantons, 700 communes et de nombreuses associations et personnes physiques. Le SAB vise un développement durable des régions de montagne. Pour atteindre ce but, le SAB défend les intérêts des régions de montagne au niveau national, il soutient et initie des projets concrets dans les régions. Depuis 1998, la présidence du SAB est assurée par M. Theo Maissen, Conseiller aux Etats.

Informations complémentaires

Thomas Egger, directeur du SAB, 079 429 12 55